

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-90 du 5 août 2021, portant cessation de fonctions d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Akram Sebri, gouverneur au gouvernorat de Monastir.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 5 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-91 du 5 août 2021, portant cessation de fonctions d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Habib Chaouat, gouverneur au gouvernorat de Médenine.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 5 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-92 du 5 août 2021, portant cessation de fonctions d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Salah Mtiraoui, gouverneur au gouvernorat de Zaghouan.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 5 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed